



Délivrance solde de tout compte

Par **Jean T.**, le **08/01/2016** à **12:08**

Bonjour,

Un des salariés de ma société a été licencié pour absence injustifiée, ne justifiant pas son absence, ne répondant pas aux recommandés et n'étant pas venu à l'entretien.

Son solde de tout compte est prêt et je sais que en théorie il est quérable. Y a t'il un délai au delà duquel je serais tenu de lui envoyer ou puis je garder tout cela dans mon bureau indefiniment?

Par **P.M.**, le **08/01/2016** à **13:12**

Bonjour,

Vous devriez lui faire parvenir dès qu'il vous le demanderait avec l'attestation destinée à Pôle Emploi et le certificat de travail à moins que vous vouliez éviter tout conflit à ce propos en lui envoyant par lettre recommandée avec AR...